



MON ESPACE PERSO

ant

! passe

lié mon mot de

Connexion

JE N'AI PAS D'ESPACE

otre espace personnel qui vous
accès au tableau de bord de vos
les existantes, à votre espace de
e sécurisé et à d'autres
nalités facilitant votre relation avec la

Créer mon espace

mon espace,
facilite la ville!

BIENVENUE SUR VOTRE ESPACE CITOYEN : TRAPPES&MOI

Bonjour,

Depuis l'été 2021, vous avez pu découvrir et vous familiariser Trappes & Moi. Votre nouvel espace citoyen permet un accès unique et simplifié à vos principales démarches, depuis un ordinateur comme depuis votre smartphone.

Avec Trappes&Moi, **vous devenez également l'évolution de votre ville !**

Des consultations sont régulièrement organisées, comme pour les équipements des espaces extérieurs de la piscine Monquaut, la rénovation de l'esplanade Pergaud, le projet de mutuelle santé pour tous ou l'avenir de la future Maison des parents. Un projet conçu avec les habitants, c'est un projet plus intelligent et plus durable ! Ces sondages dématérialisés viennent en complément du travail de concertation mené sur le terrain avec les Assemblées citoyennes et les habitants.

Sur Trappes&Moi, **de nouvelles fonctionnalités s'ajoutent** au fil du temps pour faciliter votre quotidien. Pour le recensement citoyen par exemple, les jeunes trappistes qui ont eu 16 ans peuvent maintenant accomplir toute la démarche sans devoir passer en mairie. Vous pouvez également demander l'enlèvement gratuit de votre véhicule, et d'autres nouveautés sont à venir...

Trappes&Moi, c'est pour beaucoup de famille une facilitation pour organiser la journée des enfants. Depuis ce mardi 9 mai, et jusqu'au vendredi 7 juillet, **vous pouvez faire les inscriptions et réinscriptions de vos enfants pour l'année scolaire 2023-2024**. Cantine, accueils du matin et du soir, centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires : l'accueil de votre enfant ne pourra se faire qu'après cette étape obligatoire. Inscription, réservation, facturation : tout se passe en direct ! En cas de difficultés, des agents seront disponibles pour vous aider. Tous les détails pratiques se trouvent dans le Guide de rentrée 2023, distribué dans votre boîte aux lettres, et disponible sur Trappes&Moi comme dans les bâtiments municipaux.

Faites-nous parvenir vos avis, souhaits et préoccupations, pour que nous puissions vous



ACTUALITÉS



Forum des associations et des activités municipales

Venez découvrir un large éventail de services, d'associations et de nombre d'activités proposées...

LIRE LA SUITE



Trappes Mag été 2023 n°179

Bonne nouvelle, votre Trappes Mag est disponible ! Retrouvez le dans vos boîtes aux lettres...

LIRE LA SUITE

Rentrée 2023-2024: calcul du quotient familial

Rendez-vous sur l'espace citoyen [Trappes& Moi](#) pour faire calculer votre quotient familial pour les activités de l'année 2023-2024

Votre espace dédié, le Portail Famille [Trappes & Moi](#), offre une gamme complète de services pour simplifier vos démarches liées à la vie scolaire et périscolaire de votre enfant, en plus de vous fournir des informations utiles.

Pour réaliser l'évaluation de votre quotient familial, vous disposez de trois options pratiques :

1. **Dépôt en ligne sur l'espace citoyen** : Soumettez vos documents directement dans votre espace privé en ligne, pour une démarche rapide et sécurisée.
2. **Dépôt physique à la régie** : Si vous préférez déposer physiquement vos documents, rendez-vous à la régie. Veuillez noter que la régie est fermée le vendredi matin. La durée moyenne de cette démarche est d'environ 20 minutes, avec un risque potentiel d'attente.
3. **Assistance pour l'utilisation de l'outil numérique** : Si vous souhaitez effectuer vous-même la démarche en ligne, mais avez besoin d'aide pour utiliser l'outil numérique, n'hésitez pas à contacter la Cyberbase au 01 30 16 24 99.

Les éléments nécessaires au calcul de votre quotient familial sont les suivants :

- Votre numéro d'allocataire CAF.
- Votre attestation de paiement de la CAF.
- Votre dernier avis d'imposition sur le revenu.
- Un RIB, si vous optez pour le prélèvement automatique.

Si votre situation familiale ou professionnelle a changé depuis l'année précédente, veuillez prévoir les documents suivants :

- Justificatifs de revenus.
- Livret de famille.
- Acte intégral de mariage, de naissance ou de décès.
- Jugement de divorce.
- Jugement de tutelle, placement ou attestation de séparation (en fonction de votre situation).

Nous sommes là pour vous guider à chaque étape de ce processus important. N'hésitez pas à utiliser le portail Famille pour simplifier vos démarches et accéder aux services dont vous avez besoin.

Liens utiles

[Trappes & Moi](#)